

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

HG-Primer

Numero d'article: 300015

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Primer

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société HG pro-innovations GmbH
Wagnergraben 1
5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich
Téléphone +43(0) 720 310 355
Téléfax
Site internet www.hgpowerglue.com
E-mail office@hgpowerglue.com

Secteur informatif

Informations techniques office@hgpowerglue.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +43(0) 1 406 43 43 (24h)

Société

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

n-Heptane

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
 En raison de la pression de vapeur élevée, risque d'éclatement des récipients en cas d'une élévation de température.

Dangers pour la santé

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
 Dessèche la peau.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|--|
| 90 - <100 | n-Heptane |
| | CAS: 142-82-5, EINECS/ELINCS: 205-563-8, EU-INDEX: 601-008-00-2 |
| | GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1 |

Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
 Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 11

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|--|
| Indications générales | En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé. |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et la faire étendre. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. |
| Après contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| Après ingestion | Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Migraine
Vertiges
Somnolence
Somnolence

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Agent d'extinction approprié | Produits extincteurs en poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. |
| Agent d'extinction non approprié | jet d'eau |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Hydrocarbures non brûlés.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 11

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs/aérosols peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Température de stockage recommandée: 15-25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

| |
|---|
| Substance |
| n-Heptane |
| CAS: 142-82-5, EINECS/ELINCS: 205-563-8, EU-INDEX: 601-008-00-2 |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 400 ppm, 1668 mg/m ³ , TMP(n°): 84 ; FT(n°): 168 |
| VLCT: Valeur limite court terme (15min): 500 ppm, 2085 mg/m ³ |

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

| |
|---|
| Substance / CE VALEURS LIMITES |
| n-Heptane |
| CAS: 142-82-5, EINECS/ELINCS: 205-563-8, EU-INDEX: 601-008-00-2 |
| 8 heures: 500 ppm, 2085 mg/m ³ |

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 11

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. |
| Protection des yeux | lunettes de protection (EN 166:2001) |
| Protection des mains | Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4 mm/ Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,4 mm/ Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4 mm/ Polychloroprène, >120 min (EN 374-1/-2/-3). |
| Protection corporelle | Vêtement de protection résistant aux solvants. |
| Divers | Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. |
| Protection respiratoire | Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387) |
| Risques thermiques | Pas d'information disponible. |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| Etat | liquide |
| Couleur | incolore limpide |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| Valeur du pH | non applicable |
| Valeur du pH [1%] | non applicable |
| Point d'ébullition [°C] | 96,1-98,9 |
| Point d'éclair [°C] | -4 |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | Pas d'information disponible. |
| Limite inférieure d'explosion | 1,05 Vol. % |
| Limite supérieure d'explosion | 6,7 Vol. % |
| Propriétés comburantes | non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | 35 mm Hg (20 °C) |
| Densité [g/ml] | 0,68 |
| Densité de versement [kg/m³] | non applicable |
| Solubilité dans l'eau | non miscible |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | logPow: 4,66 (CAS 142-82-5) |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Densité relative de vapeur par rapport à l'air | 3,45 |
| Vitesse d'évaporation | 2,7 |
| Point de fusion [°C] | Pas d'information disponible. |
| Auto-inflammation [°C] | ca. 204 |
| Temp. de décomposition [°C] | Pas d'information disponible. |

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 11

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

Réagit au contact des acides.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Réchauffement

Charge électrostatique.

10.5 Matières incompatibles

Caoutchouc, matières plastiques distinctes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 11

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

| |
|--|
| Substance |
| n-Heptane, CAS: 142-82-5 |
| LD50, dermique, Lapin: 3400 mg/kg. |
| LD50, oral, Rat: > 2000 mg/kg. |
| LC50, inhalatoire, Rat: 103 g/m ³ (4h). |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Remarques générales
Dessèche la peau.
L'inhalation occasionne des douleurs de tête/des nausées.
Peut causer des irritations des yeux. Peut causer une irritation cutanée.
Possibilité d'une irritation par contact du produit avec les voies respiratoires.
Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

| |
|---------------------------------------|
| Substance |
| n-Heptane, CAS: 142-82-5 |
| LC50, (24h), poisson: 4 mg/l. |
| EC50, (48h), Daphnia magna: 1,5 mg/l. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

logPow: 4,66 (CAS 142-82-5)(Lit.)

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

Numero d'article 300015
HG pro-innovations GmbH
5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 11

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Henry-Konstante: 208678 Pa*m³/mol (CAS 142-82-5)(Lit.)

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070704*

140603*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1206

Transport fluvial (ADN) 1206

Transport maritime selon IMDG 1206

Transport aérien selon IATA 1206

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 9 / 11

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--------------------------------|---|
| Transport routier vers ADR/RID | Heptanes |
| - Code de classification | F1 |
| - Etiquettes de danger |  |
| - ADR LQ | 1 l |
| - ADR 1.1.3.6 (8.6) | Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E) |

| | |
|--------------------------|---|
| Transport fluvial (ADN) | Heptanes |
| - Code de classification | F1 |
| - Etiquettes de danger |  |

| | |
|-------------------------------|---|
| Transport maritime selon IMDG | Heptanes |
| - EMS | F-E, S-D |
| - Etiquettes de danger |  |
| - IMDG LQ | 1 l |

| | |
|-----------------------------|---|
| Transport aérien selon IATA | Heptanes |
| - Etiquettes de danger |  |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|--------------------------------|---|
| Transport routier vers ADR/RID | 3 |
| Transport fluvial (ADN) | 3 |
| Transport maritime selon IMDG | 3 |
| Transport aérien selon IATA | 3 |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|----|
| Transport routier vers ADR/RID | II |
| Transport fluvial (ADN) | II |
| Transport maritime selon IMDG | II |
| Transport aérien selon IATA | II |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Transport routier vers ADR/RID | oui |
| Transport fluvial (ADN) | oui |
| Transport maritime selon IMDG | MARINE POLLUTANT |
| Transport aérien selon IATA | oui |

Numero d'article 300015
HG pro-innovations GmbH
5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 10 / 11

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018) |
| RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012. |
| - Observer les restrictions d'emploi | Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. |
| - VOC (2010/75/CE) | 99,5 % 680 g/l |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Numero d'article 300015

HG pro-innovations GmbH

5152 Michaelbeuern b. Salzburg / Österreich

Date d'émission 06.11.2018, Révision 06.09.2018

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Tarif douanier:**

non déterminé

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais)
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)
 Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. (D'après les données d'essais)
 Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

aucun

Copyright: Chemiebüro®